

Corps de police régional Kativik



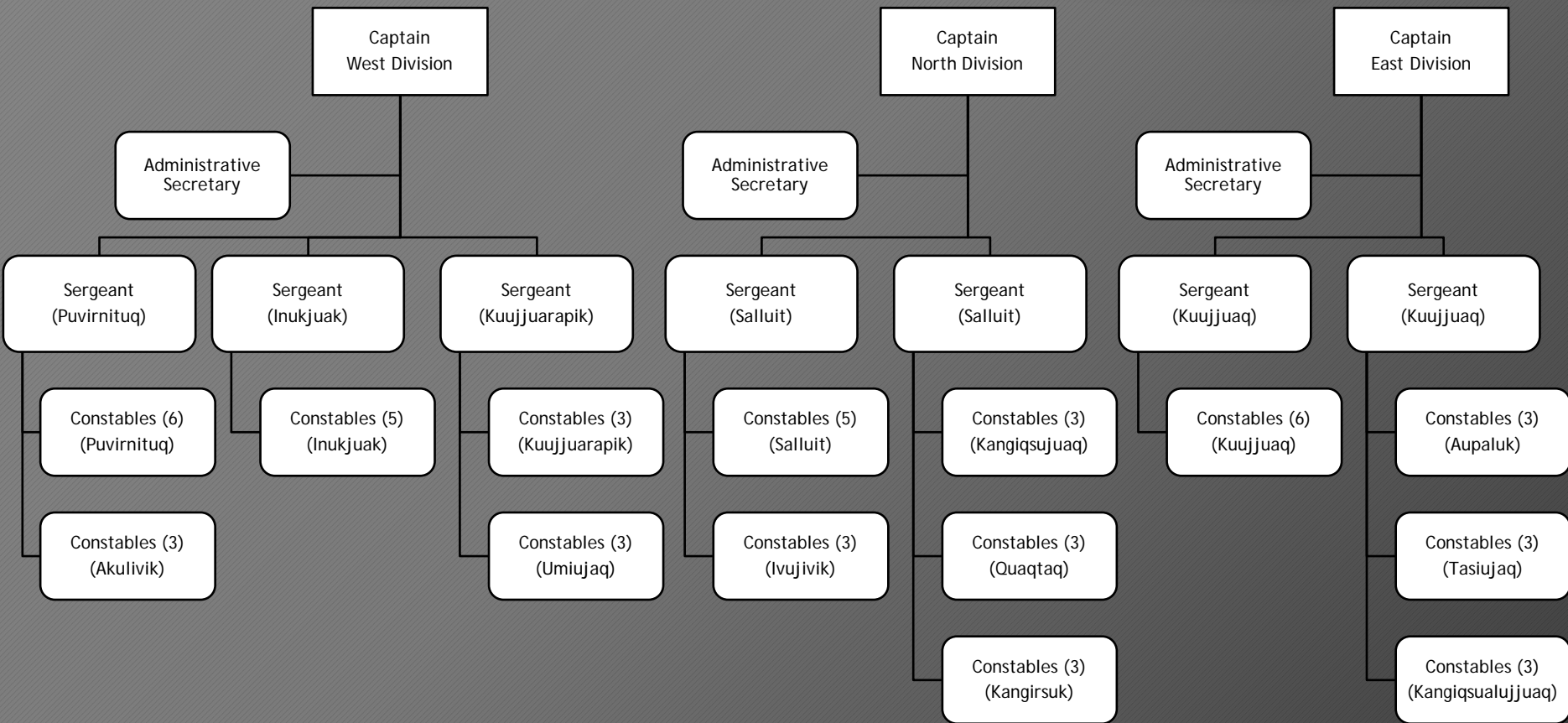
Plan de présentation

2

- Organigramme
 - Capitaines
 - Sergents
 - Patrouilleurs
- Horaires de travail
- Gestion d'une situation d'urgence - BEI
- Ressources humaines - recrutement
- Collaboration projet Saqijuq

Organigramme

3



Capitaines

4

- Supervision de 5 communautés
- Supervision de 3 sergents , 18 patrouilleurs
- Principales tâches
 - i. Gestion des activités et opérations policières
 - ii. Gestion des Ressources humaines
 - iii. Équipement
 - iv. Remplacements d'absences

Sergents

5

- Supervision de 1 ou 2 villages
- Supervision de 4 à 9 patrouilleurs
- Principales tâches
 - i. Vérification des dossiers
 - ii. Lien avec le DPCP
 - iii. Coaching (à distance) et déplacements occasionnels
 - iv. Horaires de travail

Patrouilleurs

6

- Effectifs limités
- Supervision à distance
- Principales tâches
 - i. Prise d'appels d'urgence
 - ii. Enquêtes criminelles
 - iii. Patrouille
 - iv. Prévention
 - v. Implication dans des activités communautaires
 - vi. Lien avec les élus

Horaires de travail (3 policiers)

7

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL
Policier 1	08h00-17h00 (19h00-07h00)	08h00-17h00 (19h00-07h00)	08h00-17h00 (19h00-07h00)	08h00-17h00 (19h00-07h00)	08h00-17h00 (19h00-07h00)	Congé	Congé	40 heures travaillées (65 heures sur appel) 125 heures programmées
Policier 2	Congé	Congé	Congé	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	40 heures travaillées (20 heures sur appel) 60 heures programmées
Policier 3	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	Congé	Congé	08h00-17h00 (19h00-07h00)	08h00-17h00 (19h00-07h00)	40 heures travaillées (35 heures sur appel) 75 heures programmées

Kangiqsuallujuaq , Tasiujaq, Aupaluk, Kangirsuk, Quaqtac, Kangiqsujuac, Ivujivik, Akulivik, Umiujaq, Kuujjuaraapik

Horaires de travail (4 policiers)

8

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL
Policier 1	08h00-17h00	08h00-17h00	08h00-17h00	08h00-17h00	08h00-17h00	Congé	Congé	40 heures travaillées (5 heures sur appel) 45 heures programmées
Policier 2	Congé	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	Congé	40 heures travaillées (35 heures sur appel) 75 heures programmées
Policier 3	17h00-02h00 (02h00-08h00)	Congé	Congé	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	40 heures travaillées (35 heures sur appel) 75 heures programmées
Policier 4	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	17h00-02h00 (02h00-08h00)	Congé	Congé	08h00-17h00	08h00-17h00 (19h00-07h00)	40 heures travaillées (35 heures sur appel) 75 heures programmées

Salluit et Inukjuak

Horaires de travail (5 policiers)

9

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL
Policier 1	08h00-17h00	08h00-17h00	08h00-17h00	08h00-17h00	08h00-17h00	Congé	Congé	40 heures travaillées (5 heures sur appel) 45 heures programmées
Policier 2	Congé	Congé	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	Congé	40 heures travaillées (20 heures sur appel) 60 heures programmées
Policier 3	Congé	Congé	Congé	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	40 heures travaillées (20 heures sur appel) 60 heures programmées
Policier 4	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	Congé	Congé	Congé	17h00-04h00 (04h00-08h00)	40 heures travaillées (20 heures sur appel) 60 heures programmées
Policier 5	17h00-04h00 (04h00-08h00)	17h00-04h00 (04h00-08h00)	Congé	Congé	Congé	08h00-19h00	08h00-19h00	40 heures travaillées (12 heures sur appel) 52 heures programmées

Vacances

10

- 4 semaines de vacances par année
- 3 semaines pour compenser les congés fériés
- 2 semaines de temps accumulés
- 3 billets d'avion aller-retour par année
- Négociations de la convention collective
 - i. Priorité établie par l'état major
 - ii. En fonction de notre entente Tripartite

Gestion d'une situation d'urgence

11

- Particularités du territoire
 1. climat
 2. isolement
- Nolisement d'avion
- Déploiement des ressources spécialisées
 - i. C8
 - ii. Arme a impulsion électrique
 - iii. Temps de déplacement
 - i. KRPF (1 à 4 heures)
 - ii. Sureté du Québec (12 à 30 heures)

Gestion d'une situation d'urgence - BEI

12

- Défis d'isoler les policiers pour rédaction du rapport
 - i. Scènes à protéger
 - ii. Appels d'urgence
 - iii. Effectifs limités
- Directive demande la présence d'un cadre policier
- Nolisement d'avion
- Épuisement des ressources

- Difficultés liées au recrutement
 - i. Isolement
 - ii. Difficulté de poursuivre le processus ailleurs
- Haut taux de roulement
- Manque d' expérience policière
- Absence de coaching et d'encadrement
- Période d'induction difficile a implanter
- Départs rapides
 - i. Embauche ailleurs (très peu de délais)

Collaboration projet Saqijuq

14

- Partenariat santé et CRPK
- Formation ENPQ « formation en désescalade »
Novembre 2017
- Projet pilote à Puvirnitug
- Ajout d'un policier pour 5 ans en patrouille mixte avec un travailleur social (réponse au appel relie a la sante mentale)
- Aide supplémentaire pour services d'urgence